



VILLE DE BLANQUEFORT

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

En vertu de la loi du 2 mars 1982 codifiée,
le Maire certifie que la présente délibération (et ses annexes)
a été reçue en Préfecture le
et publiée sous format électronique le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT

Séance ordinaire du 3 avril 2023

Aujourd'hui le trois avril deux mille vingt-trois à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 27 mars 2023, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

Nombre de conseillers présents : 24 (de la délibération n°23-015 à 23-016, 23 présents, puis de la 23-017 à 23-029, 24 présents, de la n°23-030 à 23-036, 23 présents et de 23-037 à 23-044, 24 présents)

Nombre de conseillers représentés : 9

Nombre de conseillers absents : 1 (sorti de la délibération n°23-030 à la n°23-036) et 1 (arrivé à la délibération n°23-017)

PRÉSENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Bruno FARENIAUX, Valérie CARPENTIER, Sandrine LACAUSSE, Philippe GALLES, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET et Sylvain FOUCHER, Adjoints.

Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Dominique SAITTA, Michel REYNAUD, Patricia DUREAU, Patrick DURAND, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSE-TERRIN, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK, Pierre-Alain LEOUFFRE, Luc SIBRAC, Frédéric BONNOT (à partir de la délibération n°23-017), Emmanuelle PLOUGOULM et Jean RUMEAU Conseillers Municipaux.

EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION : Sylvie CESARD-BRUNET à Bruno FARENIAUX, Patrick BLANC à Valérie CARPENTIER, Ruffino D'ALMEIDA à Patrick DURAND, Aurore LAMOTHE à Karine FAUCONNET, Ayline NORIEGA à Isabelle MAILLE, Lucie GATINEAU à Sandrine LACAUSSE, Jade GIRAUD à Frédéric DUBOIS, Marc FRANÇOIS à Emmanuelle PLOUGOULM et Nelly LOUEY à Luc SIBRAC.

ABSENTS : Frédéric BONNOT (de la délibération n°23-015 à la délibération 23-016), Pierre LABORDE (de la délibération N°23-030 à la délibération N°23-036).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Michel SAUBION.

LA SÉANCE EST OUVERTE

Madame le Maire souhaite la bienvenue aux participants. Elle propose à Michel SAUBION d'être secrétaire de séance — lequel accepte —, puis énumère les pouvoirs en sa possession :

- ✓ Sylvie CESARD-BRUNET à Bruno FARENIAUX
- ✓ Patrick BLANC à Valérie CARPENTIER
- ✓ Ruffino D'ALMEIDA à Patrick DURAND
- ✓ Aurore LAMOTHE à Karine FAUCONNET
- ✓ Ayline NORIEGA à Isabelle MAILLE
- ✓ Lucie GATINEAU à Sandrine LACAUSSE
- ✓ Jade GIRAUD à Frédéric DUBOIS
- ✓ Marc FRANÇOIS à Emmanuelle PLOUGOULM
- ✓ Nelly LOUEY à Luc SIBRAC

Adoption du procès-verbal du 6 mars 2023

Le procès-verbal de la séance du 6 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

RAPPORTEUR : Karine FAUCONNET

Affaire n° 23-015 : Adoption du compte de gestion – 2022

Karine FAUCONNET rappelle que, chaque année, après la clôture de l'exercice et parallèlement aux comptes administratifs, le conseil municipal doit valider les comptes établis par le trésorier, et ce, sans observation ni réserve. Il est donc demandé au conseil municipal de valider le compte de gestion.

- oOo -

Madame le Maire remercie Karine FAUCONNET pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absent (F. Bonnot).

RAPPORTEUR : Karine FAUCONNET

Affaire n° 23-016 : Bilan des opérations foncières et immobilières – 2022

Karine FAUCONNET explique que les cessions et acquisitions immobilières effectuées en 2022 doivent être validées par la collectivité et retracées dans le compte administratif 2022. Elles sont détaillées dans la délibération. Il est donc demandé au conseil municipal d'accepter ce bilan de cessions et acquisitions.

- oOo -

Madame le Maire remercie Karine FAUCONNET pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absent (F. Bonnot).

RAPPORTEUR : Karine FAUCONNET

Affaire n° 23-017 : Vote du compte administratif – 2022

Karine FAUCONNET remarque que l'année 2022 n'aura pas amené le retour à la normale espéré. En effet, après la crise Covid, une crise géopolitique a eu lieu, avec pour corollaire de fortes tensions inflationnistes et une crise énergétique. Pour autant, la commune a réussi à tenir ses engagements, notamment ses projets ambitieux en termes d'équipements structurants. Ainsi, le résultat global de l'exercice 2022, après prise en compte des résultats reportés et des restes à réaliser, s'élève à 9 703 k€, contre 15 755 k€ en 2021. Pour rappel, le résultat global est déterminé par la différence — tant en investissement qu'en fonctionnement — entre les dépenses et les recettes. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 15 059 k€ en 2022, contre 6 149 k€ en 2021, soit une hausse de près de 9 000 k€. La baisse du résultat était donc prévue. Elle est signe du respect des engagements pris.

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont globalement en hausse de 1,38 %, soit 312 214 €.

Le chapitre de l'atténuation des charges représente 1,4 % des recettes. Il s'agit des remboursements maladie. Ce chapitre est très fluctuant d'une année sur l'autre. Le montant de 2022 a progressé de près de 160 %, pour atteindre 145 k€. Cette hausse est due à un rattrapage après plusieurs années de subrogation.

Le chapitre des services (participation des usagers aux prestations municipales) représente 13,27 % des recettes en 2022. Le montant de ces recettes avait été fortement impacté par la crise Covid en 2020. Il a amorcé une reprise en 2021, qui se poursuit en 2022 avec une progression de 13%, pour atteindre des recettes égales à 925 k€. Avant Covid, ce chapitre affichait 970 k€ de recettes.

Le chapitre impôts et taxes représente 80% des recettes de la commune, avec 18 275 k€, en légère baisse de 15 k€. Plusieurs sous-chapitres sont à distinguer.

Les dotations communautaires sont versées par Bordeaux Métropole avec notamment l'attribution de compensation ou encore la dotation de solidarité communautaire. Ces dotations sont en baisse de 54 k€, avec un total de 7 184 k€.

Les droits de mutation sont perçus par la collectivité pour toute vente immobilière. Le chiffre est en baisse de 90 k€, du fait du ralentissement du marché dès la fin de l'année 2022. Il représente 891 k€ en 2022.

S'agissant des impôts directs locaux, il faut savoir que la taxe foncière est établie en fonction de la valeur locative et des taux d'imposition appliqués par la commune. Les bases de valeurs locatives sont réévaluées annuellement à l'échelle nationale. En 2022, les bases ont été revalorisées de 3,4 %. Or, en 2022, le produit fiscal lié à la taxe foncière est passé de 9 662 k€ en 2021 à 9 740 k€, soit une hausse d'à peine 1 %. Cette hausse modérée s'explique par la cessation d'activité de l'usine Ford à Blanquefort. La destruction par l'entreprise de toutes ses installations a induit non seulement des pertes d'emploi, mais également une perte de 800 k€ pour la collectivité.

Le chapitre 74 (dotations, subventions et participations) passe de 2 809 k€ en 2021 à 2 802 k€ en 2022. La baisse de 7 k€ peut sembler modérée, mais, dans le détail, il y a de grosses disparités entre les différents sous-chapitres :

- Compensations de l'État (1 282 k€) : baisse de 270 k€. Aujourd'hui, l'essentiel des compensations concerne la taxe foncière sur les locaux professionnels. Depuis 2021, un abattement de 50% est appliqué sur la base de la valeur locative des locaux professionnels

- Dotations CAF : 2 274 k€ en 2022, contre 977 k€ en 2021.

Les autres charges de gestion s'élèvent à 425 k€, soit une hausse de 87 k€ par rapport à 2021. Ce chapitre intègre les loyers encaissés par la commune et les remboursements d'assurance (versement d'acompte de 50 k€ en 2022 suite aux épisodes de grêle).

Enfin, les produits exceptionnels s'élèvent à 151 k€, principalement des cessions d'actifs.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses augmentent de 3,48 % (+688 k€) pour atteindre 20 348 k€ en 2022, contre 19 665 k€ en 2021. Cette hausse est essentiellement due à 2 chapitres :

- o Les charges à caractère général : 3 948 M€, en hausse de 12,5 % (+438 k€). Cette hausse est expliquée par le retour à la normale des activités. Une partie des activités de 2021 était restée perturbée ;
 - o Le début de la crise inflationniste : hausse des fluides (+100 k€) ;
 - o Les travaux sur bâtiments publics, qui passent de 172 k€ en 2021 à 338 k€ en 2022, avec notamment 109 k€ de travaux d'urgence suite à la grêle.
- Les dépenses de personnel (63% des dépenses) : 12 876 M€, en hausse de 2,73 % (+361 k€). La hausse s'explique par une revalorisation du point d'indice de 3,5 % à compter de juillet 2022 (+234 k€) et par les revalorisations classiques (augmentation du SMIC, changement de grille indiciaire).

La commune a réussi à compenser la hausse de ces dépenses par la rationalisation des tâches et à l'optimisation dans chaque service.

Les autres charges de gestion courante représentent 16,5% des dépenses réelles de fonctionnement à 3 359 k€. Elles sont en baisse de 0,4 % par rapport à 2021. Cette apparente stabilité cache de grandes disparités. En effet, cette baisse est en grande partie due à la baisse des sommes versées au SIVOM suite à des régularisations. En 2022, la commune a versé 1 345 k€ de subventions aux associations (en hausse), 1 538 k€ au Carré-Colonnes (stable), à 945 k€ au CCAS (en hausse en raison de la revalorisation salariale Ségur pour les aides à domicile). Sans l'abondement accordé par la commune en fin d'année, le CCAS n'aurait pu verser les salaires.

Les charges financières sont marginales, à 2 k€, car la ville n'aura plus d'emprunt à partir de 2023. Quant aux charges exceptionnelles, elles s'établissent à 9 k€. Elles sont en forte baisse par rapport à 2021, car plusieurs services ont fait l'objet d'un remboursement en 2021.

Dépenses d'investissement

La dette est en cours d'extinction. Au 31 décembre 2022, elle s'établissait à 82 k€, soit un encours par habitant de 5,40 €, contre 862 € par habitant en moyenne pour les communes de la même strate.

Les dépenses d'équipement de la ville ont bondi à un niveau jamais atteint : 12 966 k€. Les agents des services techniques ont réussi à atteindre un taux de réalisation de 78 % des dépenses inscrites malgré un contexte fortement impacté par des crises ou des pénuries de matières premières.

Pour rappel, les crédits de paiement (CP) sont les montants maximums que la commune peut engager sur une année au titre d'une autorisation de programme (AP). En 2022, deux CP concernaient des fins de projet : 1 k€ pour la Vacherie et 62 k€ pour l'école du bourg. L'autorisation de programme relative aux bâtiments scolaires et périscolaires se termine, avec 274 k€. Pour autant, les travaux se poursuivront hors autorisation de programmes sur les bâtiments

scolaires et périscolaires. L'APCP scolaire et périscolaire a essentiellement concerné la rénovation et l'agrandissement et l'extension d'une partie de Curégan. Deux beaux projets se termineront en 2023 : la piscine intercommunale avec 6 249 k€ d'AP et le pôle Jeunesse avec 2 370 k€. Le projet du pôle petite enfance débute avec 113 k€ de crédits. S'agissant de la ligne « acquisition de matériel et de mobilier », quelques exemples méritent d'être soulignés : 18 k€ pour l'achat de chaises ou de tables pour l'école maternelle Curégan, 19 k€ pour l'achat et pose de structures de jeu au parc Dulamon, matériel ergonomique pour le service restauration et ménage, 13 k€ de mobilier pour l'espace revues de la médiathèque.

L'entretien courant du patrimoine a représenté 524 k€ en 2022 : sanitaires du club du 3^e âge, rénovation des vestiaires du stade Émile Miart (47 k€), mur de Majolan (40 k€), restauration des façades de l'école de musique (24 k€).

Enfin, la commune a acquis du foncier pour 1 386 k€.

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont également très élevées à 3 012 k€. Elles sont constituées :

- Du fonds de compensation TVA pour des travaux effectués en année N-2. En 2022, ma commune a perçu 768 k€ à ce titre ;
- Des taxes locales d'équipement (304 k€) sur des équipements réalisés par la ville en N-1 ;
- Des subventions d'équipement pour 1 802 k€, dont 1 775 k€ pour la piscine.

Chaîne de financement.

Pour rappel, l'excédent brut global est la différence entre les produits de fonctionnement courants, soit 22 664 k€, et les charges de fonctionnement courantes, soit 20 336 k€. Ce qui aboutit à un excédent brut global de 2 328 k€. Après ajout du résultat exceptionnel et des emprunts en cours, l'épargne nette s'établit à 1 964 k€, en baisse de 19 % par rapport à 2021 (-473 k€). Ces chiffres sont importants, car ils déterminent la capacité d'autofinancement de la commune. Certes, l'épargne est en baisse, mais le chiffre reste satisfaisant et laisse des marges de manœuvre importantes pour les investissements futurs.

- oOo -

Madame le Maire remercie Karine FAUCONNET pour sa présentation et ouvre le débat.

- Luc SIBRAC s'aperçoit que les catastrophes annoncées par Karine FAUCONNET lors de la présentation du budget primitif 2022 et du débat d'orientation budgétaire ne se sont pas réalisées. L'excédent de fonctionnement ressort à 2 043 k€, contre 500 k€ estimés à l'époque. Luc SIBRAC s'en félicite, même s'il regrette que, chaque année, les dépenses prévisionnelles soient majorées de 5 à 6 % et que les recettes prévisionnelles soient minorées de 5 à 6 %, d'où un écart systématique entre la réalité et le budget. Cet excès de prudence enlève toute sincérité dans les prévisions. S'agissant de l'investissement, Luc SIBRAC apprécie le taux élevé de réalisation en 2022, tout en rappelant que le taux de l'an passé était particulièrement faible. Il était nécessaire de procéder à un rattrapage. Enfin, pour la piscine, le rapport fait apparaître une dépense de 6 M€ en 2022. Il ne faut pas oublier que la commune de Parempuyre finance le projet à hauteur de 40 %. Le montant de la subvention apparaît, mais la partie payée par Parempuyre n'apparaît pas. Pour toutes les raisons évoquées précédemment, Luc SIBRAC annonce que son groupe s'abstiendra lors du vote.

- Frédéric BONNOT confirme l'alarmisme dont fait preuve l'équipe municipale à chaque présentation du budget. Finalement, l'exercice ressort toujours avec un résultat meilleur que prévu. De même, le niveau élevé des investissements en 2022 relève d'un effet de rattrapage de 2021. Il serait intéressant de savoir ce qui est prévu en 2023. Enfin, s'agissant de l'entretien du patrimoine, Frédéric BONNOT souhaitait connaître la part que représente une dépense de 540 k€ par rapport aux besoins de l'ensemble du patrimoine de Blanquefort.

- Sandrine LACAUSSE évoque la subvention versée au CCAS. Le CCAS a eu un besoin complémentaire de 55 k€ en raison des augmentations salariales Ségur du personnel. Le budget global de 945 k€ est nécessaire pour venir en aide aux populations les plus fragiles : seniors, réfugiés politiques, etc. Il faut savoir que la ville de Blanquefort a accueilli des Ukrainiens en 2022. Sandrine LACAUSSE tient à remercier le personnel du CCAS qui a eu à cœur de faire la liaison entre la Préfecture, les familles accueillantes et les réfugiés. Sans l'aide complémentaire de la ville, le CCAS ne pourrait pas assurer ces services. En 2022, le CCAS a mené à bien un projet de logement de transition. Ce logement permet d'accueillir des hommes en rupture d'hébergement, généralement des pères de famille. Il représente une transition vers un logement définitif.

- Madame le Maire rappelle que le budget 2022 a été préparé à l'automne 2021 et voté en décembre 2021. À cette période, l'État n'avait pas encore adressé ses notifications de recettes, notamment sur les taxes foncières. Il a été difficile d'obtenir une estimation précise du manque à gagner lié à la destruction de Ford. Madame le Maire estime que l'argent public doit être dépensé avec vigilance et attention, de sorte à rendre des comptes propres à la fin du mandat. La prudence dans l'élaboration d'un budget permet d'absorber des dépenses imprévues, comme le Ségur de la Santé ou la flambée des prix de l'électricité (+110 k€). À titre de comparaison, un poste d'agent coûte entre 30 et 40 k€ par an. Malgré le contexte difficile, le compte administratif affiche un bon résultat grâce à une gestion en « bonne mère de famille ».

- Karine FAUCONNET se rappelle avoir présenté les comptes 2021 avec une vision plutôt positive. Elle avait notamment annoncé une hausse de l'épargne nette. Elle n'entend pas tenir un discours anxiogène, car elle estime que tout va bien. Les élus ont été raisonnables et les services sont très bien gérés. Concernant les 12 M€ de travaux réalisés en 2022, Karine FAUCONNET précise que le taux de réalisation était de 46 % en 2021. Ce faible taux s'explique par les absences de personnel et par les difficultés d'approvisionnement en matières premières. Toutes les communes ont été affectées. Le taux de 2022 n'est pas lié à un effet de rattrapage de 2021, car la capacité à faire ne serait pas suffisante. La Ville continue juste son programme d'investissement. S'agissant de la piscine, la commune a dépensé 6 900 k€ en 2022, pour une subvention reçue de 1 775 k€. Le montant versé par la commune de Pempuyre est considéré comme une subvention.

Comme le prévoit la loi, Madame le Maire cède la présidence au doyen des élus, à savoir Michel SAUBION, pendant la délibération.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 27 voix pour, 5 abstentions (E. Plougoulm, M. François, L. Sibrac, F. Bonnot et N. Louey) et 1 ne prend pas part au vote (V. Ferreira).

RAPPORTEUR : Karine FAUCONNET

Affaire n° 23-018 : Affectation du résultat de fonctionnement – 2022

Karine FAUCONNET explique qu'après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, il convient de procéder à l'affectation du résultat. Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de 9 551 024, 47 euros de la manière suivante :

- 1 851 024,47 euros en dotation complémentaire en réserves pour la section d'investissement ;
- 7 700 000 euros en excédent reporté pour la section de fonctionnement.

- oOo -

Madame le Maire remercie Karine FAUCONNET pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour et 5 abstentions (E. Plougoulm, M. François, L. Sibrac, F. Bonnot et N. Louey)

RAPPORTEUR : Karine FAUCONNET

Affaire n° 23-019 : Fixation des taux d'imposition – 2023

Karine FAUCONNET annonce une stabilité des taux :

- Foncier bâti 40,84 %
- Foncier non bâti 49,76 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale 17,73%

- oOo -

Madame le Maire remercie Karine FAUCONNET pour sa présentation et ouvre le débat.

- Luc SIBRAC donne lecture du texte rédigé par Madame le Maire : « *dans un contexte extrêmement contraint, l'objectif premier de la commune sera de maintenir les services publics locaux, accessibles à tous, en veillant à préserver les plus fragiles* ». Or, en maintenant le taux d'imposition, le montant de l'impôt augmente inévitablement par le jeu de revalorisation des bases. Il est donc faux d'annoncer à la population que les taux d'imposition n'augmenteront pas. Les propriétaires blanquefortais — qui représentent 52 % de la population — vont subir une hausse de leur taxe foncière de 7 %. Or, certains d'entre eux ne sont pas riches. Madame le Maire argumentera sans doute, comme chaque année, que Blanquefort est la commune qui applique les taux les plus faibles de la métropole dans sa strate, mais les Blanquefortais se moquent de savoir si leurs voisins paient moins. Ils vont juste constater qu'ils paieront plus que l'an passé. Luc SIBRAC regrette que Madame le Maire n'ait pas eu le courage de réduire la hausse de l'impôt, comme d'autres maires l'ont fait en France. La Ville de Blanquefort en aurait eu la possibilité financière, sachant qu'un point de hausse représente 80 k€ pour la commune. Elle aurait pu consentir un effort de 100 ou 200 k€. Luc SIBRAC est persuadé que la commune affichera un excédent de fonctionnement de 1 M€ ou 1,3 M€ dans ses comptes administratifs 2023 et qu'elle aurait pu faire un geste vis-à-vis des Blanquefortais.

- Madame le Maire confirme que Blanquefort est la ville la moins imposée de la métropole, mais elle est également la ville qui affiche le taux de services par habitant le plus élevé. Les élus devraient en être fiers. D'ailleurs, elle les invite à discuter avec les nouveaux habitants et à recueillir leur avis. Généralement, ils font le constat d'une commune qui offre de nombreux services en direction des familles, qui compte de nombreuses associations. Ils apprécient de

pouvoir exercer de multiples activités sans avoir à quitter la ville, à des prix particulièrement accessibles, avec des amplitudes horaires larges. À Blanquefort, l'accueil périscolaire est ouvert de 7h à 19h ; ce qui n'est pas le cas dans les villes voisines. Ce service supplémentaire est possible grâce au personnel, donc grâce à des charges de fonctionnement. En conséquence, Madame le Maire n'entend pas verser dans une décision qu'elle juge irréaliste, surtout cette année. Tous les maires de France ont éprouvé des difficultés à élaborer le budget 2023. Ils ont « serré de tous les côtés en espérant que ça passe ».

- Frédéric BONNOT constate que Madame le Maire ne répond pas à la question. Tous les ans, la commune dégage entre 1,8 M€ et 2,3 M€ d'épargne nette, malgré des aléas majeurs. Pourquoi ne pas décider, à titre exceptionnel, de baisser les taux d'imposition ?

- Madame le Maire répète qu'elle fait preuve de réalisme en ne baissant pas les taux. Elle propose de les maintenir pour les raisons précédemment évoquées. Pour rappel, le compte administratif 2022 présente une baisse de 20 % de l'épargne nette. Dans un budget familial, l'épargne sert à investir dans du matériel dont la famille aurait besoin, comme une voiture, une chaudière ou la toiture de la maison. Si la famille a de l'argent de côté, elle peut l'utiliser. Sinon, elle doit recourir à l'emprunt, sous réserve qu'elle soit capable de rembourser cet emprunt. Pour prouver à la banque cette capacité, il est important que le compte bancaire présente, chaque fin de mois, un solde excédentaire. Le taux d'épargne est aussi important que le taux d'endettement. Blanquefort ne peut pas se permettre de dégrader son épargne.

- Luc SIBRAC demande à Madame le Maire d'arrêter de parler aux élus comme s'ils étaient des imbéciles ou ses élèves. L'épargne de 9 M€ a été constituée grâce aux Blanquefortais, pour partie grâce aux impôts qu'ils ont versés. Vu le contexte inflationniste et les taux d'intérêt élevés, il n'est pas pertinent pour la commune de conserver cette réserve de 9 M€. Cela lui coûte de l'argent. L'épargne cumulée depuis des années n'est pas nécessaire à l'instant T. Elle sera nécessaire quand il faudra investir et faire appel à l'emprunt. La commune étant entièrement désendettée, avec un dégagement d'épargne de l'ordre de 2 M€, il n'y a pas lieu de s'inquiéter. En reprenant le parallèle avec le budget familial, un père de famille a la possibilité, s'il a beaucoup épargné, de récompenser ses enfants.

- Madame le Maire assure qu'elle ne prend pas les Blanquefortais pour ses enfants. Il est important que chacun parle de la même chose. Les 9 M€ ne représentent pas le résultat de l'année. Il s'agit de réserves qui ont été constituées grâce une vente exceptionnelle, en l'occurrence la vente de la SEMI. Ces réserves ont permis à la commune de se désendetter et de financer des projets sans avoir recours à l'emprunt. La commune aura épuisé ces réserves d'ici le début de l'année 2024. À ce moment-là, elle devra se réendetter et rembourser un capital chaque mois. Les investissements financés grâce à ces réserves, par exemple la piscine, le pôle jeunesse ou les travaux d'accessibilité, bénéficieront logiquement aux Blanquefortais. Pour rappel, dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, le principe d'un paiement en fonction de ses ressources n'était pas appelé « impôt », mais « contribution commune ». Cela montre bien que chacun contribue aux services rendus.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 30 voix pour et 3 contre (L. Sibrac, F. Bonnot et N. Louey)

RAPPORTEUR : Karine FAUCONNET

Affaire n° 23-020 : Vote du budget primitif – 2023

Karine FAUCONNET rappelle le contexte particulier qui accompagne la constitution de chaque budget depuis le début de la mandature. Malgré le climat international morose, le budget 2023 n'est résolument pas un budget de crise. La maquette a été établie le plus tard possible pour être au plus près de la réalité. C'est la raison pour laquelle le budget 2023 n'est pas comparé au budget primitif 2022, mais au réalisé 2022. Compte tenu du nombre d'inconnues qui persistent, ce budget est prudentiel, certes, mais il est aussi volontariste. Il est construit autour de quatre axes forts :

- Maintenir le haut niveau de service public ;
- Faire vivre la solidarité ;
- Poursuivre un plan d'investissement ambitieux ;
- Continuer à maîtriser les dépenses de fonctionnement.

Le budget primitif s'équilibre en recettes et dépenses à 30 983 k€ pour le fonctionnement et 14 467 k€ pour l'investissement.

Recettes de fonctionnement

Les recettes du budget primitif 2023 sont stables par rapport à 2022 (22 825 k€ en 2023, contre 22 816 k€ en 2022). Cette stabilité est trompeuse puisqu'elle cache de grands écarts entre les différents chapitres : forte hausse des impôts et taxes et forte baisse du chapitre relatif aux atténuations de charges.

- Impôts et Taxes (80% des recettes 2023) : 18 537 k€, contre 18 275 k€ en 2022 :
 - o Recettes versées par Bordeaux Métropole : 7 161 k€, contre 7 184 k€ en 2022 ;
 - o Fiscalité locale (taxe sur le foncier bâti et non bâti) : Avec près de 11 000 k€, elle représente 50 % des recettes de la commune. Au fil des années, les communes ont perdu de la marge d'autonomie financière sur ce secteur. L'augmentation des taux de taxe foncière est l'unique levier conséquent que peuvent actionner les communes. Ce levier concerne donc uniquement les propriétaires, pour conserver ou améliorer des services qui sont utilisés par tous. Karine FAUCONNET avoue que ce système pose peut-être un problème d'équité. Blanquefort n'augmentera pas ses taux en 2023. Elle reste donc la commune de moins de 5 000 habitants la moins imposée de la métropole. Pour autant, le gouvernement ayant décidé de revaloriser les bases de valeur locative à 7,1 %, la taxe foncière subira une augmentation mécanique. Les sommes inscrites à ce titre sont de 10 234 k€ ;
 - o Droits de mutation : 650 k€ en 2023, contre 900 k€ en 2021 et 2022. L'année 2023 s'annonce compliquée : fin de l'effet de rattrapage Covid et marasme annoncé dans le secteur.
- Dotations et participations : 2 834 k€, en hausse de 32 k€ par rapport à 2022. Cette année, la dotation de la CAF chutera de 173 k€, passant de 1 174 k€ à 1 101 k€. Tous les autres sous-chapitres sont en hausse. Une somme de 100 k€ a été enregistrée à titre conservatoire pour le filet de sécurité. Cette aide de l'État vise à atténuer la hausse du coût de l'énergie.
- Produits des services : 935 k€, en hausse par rapport à 2022 ;
- Autres produits de gestion : 483 k€. Il s'agit du produit des immeubles loués et des remboursements d'assurance.
- Remboursements d'assurance maladie : 34 k€.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses accusent une hausse de 8 %, à 21 908 k€ en 2023. Certaines mesures étaient incontournables et incompressibles. Le principal enjeu était de contenir au maximum les autres dépenses. Un effort de rationalisation des moyens matériels et humains a été demandé à tous les acteurs de la vie municipale.

- Chapitre 11 (frais généraux) : 4 913 k€ en 2023, contre 3 948 k€ en 2022. Les frais généraux représentent 26 % des dépenses de la commune, contre 19 % l'an passé. La hausse est liée aux fluides :
 - o Électricité : + 402 k€ ;
 - o Chauffage : + 461 k€.Toutes les autres dépenses sont contenues, malgré le contexte inflationniste.
- Charges de personnel : 13 308 k€ en 2023, contre 12 876 k€ en 2022. La hausse de 431 k€ permettra de faire face à des décisions nationales et à des décisions locales (par exemple, une augmentation des primes de l'ordre de 120 k€ ou la modification des tranches d'aide pour la mutuelle et la prévoyance). Ce chapitre représente 60 % des dépenses de la commune, en légère baisse par rapport aux années précédentes.
- Autres produits de gestion (subventions aux associations, au CCAS, au Carré-Colonnes, au SIVOM, etc.) : en hausse de 188 k€. La commune a demandé à ses partenaires un effort de rationalisation ; ce qui conduit à un maintien ou à une diminution de certaines subventions. En revanche, la commune a augmenté son soutien au CCAS, à une crèche associative et au SIVOM.

Pour conserver, voire améliorer, dans les années à venir le service public offert par Blanquefort, il faudra une volonté publique, compte tenu du contexte financier. Karine FAUCONNET assure que l'équipe en place a cette volonté.

Les grands secteurs de dépenses :

- Petite enfance (1 698 k€) et Enfance (7 042 k€) : 40 % des dépenses. Blanquefort propose de très nombreux modes de garde. Le budget participe ainsi directement au financement des deux crèches associatives et au fonctionnement courant des deux structures municipales et de la crèche familiale. La ville compte 9 écoles qui accueillent 1 550 élèves. Le fonctionnement des écoles, des accueils périscolaires, des accueils de loisirs, du ramassage scolaire nécessite des moyens matériels et humains : plus de 180 personnes, dont 80 animateurs, 80 agents du service entretien/restauration, 23 ATSEM, sans compter les intervenants sportifs ou culturels.
- Culture, Sport, Jeunesse : 8 % des dépenses, avec 1 758 k€ pour la culture, 1 747 k€ pour le sport.
- Entretien des bâtiments et du cadre de vie : 20 % des dépenses.
- Solidarité : 983 k€, soit 4,5 % des dépenses. Cette somme représente uniquement la subvention versée au CCAS, mais la solidarité est présente dans l'ensemble du programme.

À Blanquefort, sous cette mandature comme les précédentes, tout commence par la solidarité. La tarification sociale est très avantageuse pour les familles. Elle repose sur un système de 8 clés. Au vu du contexte, la municipalité a choisi de ne pas augmenter ses tarifs en 2023. Cela permettra à un enfant dont la famille relève de la clé 1 de manger en maternelle pour 0,80 euro par repas et à un enfant dont la famille relève de la clé 8 de manger pour 3,89 euros. Il faut savoir qu'un repas coûte 10,40 euros à la commune, en incluant les frais de personnel et les fluides. En 2023, la commune consacrera 600 k€ aux repas et goûters. Elle participera également aux budgets scolaires. Chaque élève bénéficie d'une dotation pour les sorties et les fournitures scolaires. Ces dotations représentent un montant de 62 k€. À cela s'ajoutent les sommes versées pour les actions

éducatives, les achats de manuels scolaires, les opérations de prévention bucco-dentaires, les classes découvertes, les dispositifs école et cinéma, les classes Ulis et le réseau d'aide spécialisé pour les enfants en difficulté. Pour rappel, le ramassage scolaire est gratuit pour les familles, mais coûte 17 k€ à la collectivité. Au total, la commune participe à hauteur de 100 k€ au fonctionnement des écoles primaires et verse une subvention de 230 k€ aux crèches associatives.

S'agissant de l'entretien du patrimoine communal, une équipe assure des astreintes pour les travaux courants. 102 k€ sont engagés pour les travaux réalisés en régie et 625 k€ pour les travaux supplémentaires d'entretien et de maintenance, contre 423 k€ en 2022 :

- Entretien de toitures : 113 k€ ;
- Entretien du patrimoine bâti : 150 k€ ;
- Protocole pour le sol des Colonnes : 47 k€ ;
- Contrats de maintenance : 285 k€.
- Études : 25 k€ (sol de la Renney, restauration Saturne)
- Maintenance éclairage public : 65 k€.

Blanquefort verse aux associations des subventions bien plus élevées que les communes de la même strate : 334 k€ pour les associations culturelles et sportives, 488 k€ pour la Scène nationale Carré-Colonnes. La commune participe au programme d'animations à hauteur de 76 k€ : Echappée Belle, Un été pour tous, etc. Elle accompagne les jeunes dans leur autonomisation à travers les Chèques Sport et les Chèques relais (18 k€), le dispositif Pass Bordeaux Métropole (4 k€), les Bons Plans de Max (1 k€), soit un total de 23 k€.

La subvention versée par la commune au CCAS (983 k€) est en hausse par rapport à 2022 (890 k€ + 55 k€). Ce complément accordé en fin d'année est lié aux revalorisations salariales et au désengagement de certains partenaires qui proposaient des animations à la Résidence Autonomie. La commune a refusé que ces actions s'arrêtent, car elles avaient une grande utilité pour les participants.

Le respect de la Nature est une question d'éducation. Ainsi, La Vacherie continue ses animations pour tous. Parallèlement au plan de gestion de Tanaïs avec l'entretien des prairies et la sécurisation des chemins, la commune poursuit l'étude pour le plan de gestion de la zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles.

Dépenses d'investissement

- Crédits de paiement avec autorisation de programme :

Avant la fin de l'année 2023, deux projets structurants seront livrés : la piscine intercommunale et le pôle jeunesse. Les crédits engagés sont respectivement de 6 400 k€ et de 960 k€. Les travaux du pôle petite enfance démarreront dans l'année, pour un montant de 400 k€. Il reste des travaux à effectuer à l'école du bourg pour 76,5 k€.

- Crédits de paiement hors autorisation de programme :

Les travaux de mise en accessibilité continuent avec 299 k€ engagés pour l'accessibilité des écoles et des bâtiments administratifs. Une enveloppe de 548 k€ est prévue au titre du matériel et des équipements, parmi lesquels une dotation pour la vidéoprotection (200 k€), le remplacement des fauteuils de cinéma de la salle 1 ou le budget participatif (50 k€) qui vise à rendre chaque Blanquefortais acteur des investissements de sa ville.

Une enveloppe de 1 862 k€ est prévue pour l'entretien du patrimoine. Elle permettra d'effectuer les travaux suite à la grêle : toiture de l'école de Caychac, reprise du dallage de Fongravey, travaux à la mairie, stade Delhomme (40 k€), pour suite des travaux à Majolan (50 k€), etc.

Un budget de 456 k€ a été alloué à l'amélioration du cadre de vie, contre 325 k€ en 2022, dont 257 k€ pour l'éclairage public, 37 k€ pour l'aménagement paysager du cimetière et une enveloppe pour une étude relative à la végétalisation des cours d'école.

Recettes d'investissement

En 2023, la ville percevra 351 k€ au titre du FC TVA et 250 k€ au titre de la taxe d'aménagement. Elle recevra également une aide de la part de Bordeaux Métropole sous la forme d'un fonds de concours. En effet, suite à l'épisode de grêle, la somme de 100 k€ a été inscrite à titre conservatoire.

- oOo -

Madame le Maire remercie Karine FAUCONNET pour sa présentation et ouvre le débat.

- Sylvie LACOSSE-TERRIN se félicite que la commune parvienne à maintenir un tel niveau de services. Depuis 30 ans qu'elle réside à Blanquefort, elle constate les évolutions. En tant que membre du conseil d'administration du CCAS, elle apprécie que la ville continue à soutenir le volet social malgré le contexte national compliqué. La ville contribue à aider toutes les familles dans le besoin.

- Emmanuelle PLOUGOULM remarque l'effondrement de l'autofinancement lié à la hausse des dépenses fortement impactées par une conjoncture inflationniste. Certes, ce sujet préoccupe fortement les collectivités dans l'élaboration de leur budget et la mise en œuvre de leur PPI, mais il préoccupe encore plus les concitoyens dans leur vie quotidienne. Le filet amortisseur et les boucliers énergétiques mis en place par le gouvernement français ont réussi à protéger les habitants d'une situation qui aurait pu être encore plus catastrophique. Avec une inflation contenue aux environs de 7 %, la France fait partie des 3 pays de l'Union européenne qui s'en sort le mieux, après la Suisse et l'Islande. Si aujourd'hui la hausse des coûts connaît une accalmie, l'inflation sous-jacente perdure, avec une hausse inquiétante des prix alimentaires. Une vigilance accrue sera donc nécessaire pour détecter et aider les familles blanquefortaises en difficulté. Emmanuelle PLOUGOULM salue d'ailleurs la décision d'écarter toute hausse fiscale ; ce qui contreviendrait à tous les efforts collectifs pour préserver et soutenir le pouvoir d'achat dans la période. L'augmentation de la masse salariale liée à la hausse du point d'indice des agents est certes impactante pour les finances de la commune, mais elle est socialement bénéfique pour le pouvoir d'achat des agents. Il faut d'ailleurs espérer que les discussions actuelles aboutiront à une nouvelle hausse en 2023.

Emmanuelle PLOUGOULM remarque des recettes atones. Seule l'augmentation des bases locatives à 7,1% permet d'améliorer la fiscalité ; d'où l'importance de retrouver un tissu économique dynamique pour compenser notamment la perte des taxes perçues par Ford. Il faut d'ailleurs se réjouir de l'implantation de l'usine Hydrogène de France à Blanquefort. Emmanuelle PLOUGOULM compte sur la politique volontariste de Madame le Maire pour recréer un tissu industriel d'ici quelques années ; d'autant plus que les réserves liées à la SEMI arrivent à leurs fins et qu'il faudra trouver de nouvelles sources de financement. Le recours à l'emprunt semble incontournable — et normal —, mais il dégradera la santé financière de la commune.

S'agissant du volet investissement, Emmanuelle PLOUGOULM ne remet pas en cause la PPI, qui est l'expression du projet de mandature de Madame le Maire et donc de sa responsabilité. N'étant pas associé à la démarche, son groupe s'abstiendra sur ce budget.

- Frédéric DUBOIS attire l'attention sur la création d'un dispositif de démocratie locale, qui permettra aux habitants de Blanquefort de participer à l'utilisation d'une partie du budget d'investissement de la ville. Le « budget participatif », d'un montant de 50 k€, est dédié à la réalisation de projets d'intérêt général à dimension collective. Tous les habitants de la commune âgés de plus de 15 ans pourront émettre des propositions. Pour être retenues, ces propositions devront être détaillées et remplir certains critères : le projet devra être localisé sur le territoire communal, ne pas nécessiter pas l'acquisition ou la location de terrain, être d'intérêt général, être valable socialement et sur le plan environnemental, pouvoir être réalisé rapidement. Un jury se réunira à la clôture des dépôts de dossiers pour la sélection des projets retenus. À travers ce dispositif, la ville souhaite favoriser l'implication concrète des habitants dans l'aménagement de la commune, renforcer les interactions sociales et la solidarité en créant des occasions d'échanges et des débats sur le territoire et encourager la participation des plus jeunes à s'investir dans leur ville. Le cahier des charges est en cours de finalisation. Le nouveau dispositif sera mis au vote lors d'un prochain conseil municipal. La communication sera, dès lors, mise en place vers les habitants par tous les canaux habituels.

- Luc SIBRAC souscrit à la politique sociale de Blanquefort. Toutefois, il est en opposition fondamentale avec Karine FAUCONNET et Madame le Maire quant à l'appréciation de la situation et à l'interprétation des chiffres. S'agissant du coût de la cantine, Luc SIBRAC estime qu'il ne serait pas choquant de facturer les clés 8 plus de 3,80 euros par repas. Une famille qui gagne très bien sa vie pourrait supporter un coût de 5 ou 6 euros par repas. S'agissant de l'investissement, Luc SIBRAC s'interroge sur le montant remboursé par les assurances en 2023 suite à l'épisode de grêle. Le groupe de Luc SIBRAC votera défavorablement le budget primitif, pour les raisons déjà exprimées lors des budgets précédents.

- Dominique SAITTA tient à souligner le service apporté par la commune aux écoles, aux élèves et à leurs parents. Malgré le budget contraint, la commune réussit à maintenir l'ensemble des moyens à disposition dans les écoles. Ces moyens dépassent les obligations faites aux communes. Par exemple, l'amplitude horaire de l'accueil périscolaire implique l'emploi de 80 personnes. Il faut savoir que chaque classe de maternelle dispose d'un agent territorial. Une classe a été créée, la construction d'une nouvelle école s'achève et la réfection complète d'une école de Caychac est envisagée.

- Bruno FARENIAUX affirme que le projet de budget continue de témoigner de la volonté de la commune de poursuivre son programme d'investissement, dans un environnement international pourtant incertain du point de vue économique et social. Ce programme est à la hauteur de ses ambitions. Peu de communes en France mènent autant de projets au sein d'une même mandature. Certes, le budget reste prudent, mais cette prudence se justifie par le contexte. Pour autant, l'équipe municipale reste optimiste quant à sa capacité de mettre en œuvre le programme de la mandature, voire d'initier de nouveaux projets. Par expérience, Bruno FARENIAUX invite l'équipe à rester objective, courageuse et rigoureuse. En 2022, la croissance des dépenses de fonctionnement des collectivités atteignait, en France, 4,5 %, soit près de 8 milliards d'euros. Cette hausse est liée aux charges externes à caractère général (énergie, fournitures), mais également aux frais de personnel : réévaluation des valeurs de point et revalorisation de la carrière des fonctionnaires. Cependant, les investissements des collectivités restent très dynamiques, malgré les difficultés rencontrées : renchérissement des coûts de chantier, allongement des délais, augmentation des taux d'emprunt, crise économique liée à la guerre en Ukraine et aux conséquences du Covid. Il faut s'attendre à de nouvelles augmentations qui pourraient venir contrarier les finances des collectivités. Le Haut Conseil des Finances publiques estime que l'inflation s'établira autour de 5 % et durera jusqu'en 2025. Il est important de rappeler que les communes ont perdu un levier fiscal important avec l'abandon de la taxe d'habitation. Elles ne peuvent plus arbitrer l'évolution de leurs ressources locales pour les adapter, chaque année, à leurs

besoins. En conséquence, elles augmentent leur épargne de précaution pour faire face aux aléas. Toutes les études réalisées à ce jour sur les ressources des communes démontrent que les hausses ne pourront pas couvrir l'intégralité des charges, sauf, à certains moments, à diminuer leur programme d'investissement. Néanmoins, Blanquefort peut rester optimiste. Sa capacité à faire est préservée grâce à une gestion saine et rigoureuse des finances communales, menée depuis plusieurs mandatures. Cette gestion prudente n'a rien à voir avec la couardise. Elle est le fruit d'une bonne anticipation du financement des projets, mais aussi à la vente de la SEMI. La rigueur de la gestion communale apportera de la crédibilité face aux banques, quand il s'agira de recourir à l'emprunt, dans des conditions satisfaisantes, pour mener à bien les projets au service du cadre de vie et de l'économie du territoire. L'inflation ayant entraîné une augmentation des taux, les banques sont de plus en plus exigeantes par rapport aux emprunteurs, qu'ils soient des particuliers ou des collectivités.

Si Blanquefort souhaite retrouver une dynamique fiscale, elle doit attirer des entreprises sur son territoire, en particulier sur le terrain de Ford. Cela permettra de poursuivre les efforts au service de l'industrie, de la vie culturelle et sportive et pour le maintien de cette politique sociale à laquelle l'équipe municipale est particulièrement attachée.

- Sylvain FOUCHER revient sur le volet petite enfance. Il se situe des actions menées à Blanquefort dans ce domaine. Les travaux de terrassement démarreront en septembre. Le bâtiment mesurera 1 300 m². Il accueillera les crèches municipales, après fusion de la crèche collective et du multi-accueil. Il comptera 10 places supplémentaires, soit 60 places dans environ 500 m² avec 3 unités de vie, des espaces de jeu intérieurs et extérieurs, des salles de motricité, une pataugeoire, un espace snoezelen et un espace pour le personnel. Le bâtiment accueillera également la crèche des Poussins, qui passera de 16 à 20 places. Ces 14 berceaux supplémentaires correspondent à 14 possibilités de contrat, de 1 à 5 jours. Elles permettront d'accueillir beaucoup plus de 14 enfants. La fusion des deux équipes nécessite un travail préalable, qui a d'ores et déjà démarré. Il s'agit de s'accorder sur les règles de fonctionnement du nouvel ensemble.

- Valérie CARPENTIER souligne la chance qu'ont les Blanquefortais de disposer d'une belle salle de cinéma. Les films sont très intéressants et sont proposés à des tarifs privilégiés. De même, la commune a la chance de bénéficier d'une Scène nationale avec des équipes formidables. Valérie CARPENTIER invite la population à se changer les idées en allant voir les beaux spectacles proposés par ces lieux de culture.

- Jean-Claude MARSAULT se réjouit de ce budget 2023. Après deux années difficiles, les familles ont eu du mal à repartir dans le monde associatif. L'avenir est incertain. Malgré cela, la ville de Blanquefort continue à agir pour la population et à œuvrer pour les tarifications sociales. Chaque élu doit se réjouir de participer au bien-vivre ensemble à Blanquefort. Le travail est collectif. Emmanuelle PLOUGOULM déplore de ne pas y être associée. Pourtant, elle est membre de plusieurs commissions, tout comme Luc SIBRAC. Malheureusement, ils participent peu aux réunions et Jean-Claude MARSAULT le regrette. D'autre part, il tient à remercier les 400 agents de la commune qui œuvrent au quotidien pour conserver la haute qualité de service rendu à la population blanquefortaise.

- Luc SIBRAC trouve la remarque de Jean-Claude MARSAULT très déplacée. Il lui fait remarquer l'absence de nombreux élus de la majorité à cette séance du conseil municipal. L'opposition ne compte que 5 élus, contre 27 pour la majorité. Ces 5 élus participent aux commissions dès qu'ils le peuvent.

- Emmanuelle PLOUGOULM regrette ces petites phrases qui sont apparemment monnaie courante en politique. Elle n'adhère pas à ces pratiques. Elle précise que le budget présenté ce jour est le reflet du projet de mandature. Or, les élus de l'opposition ne sont logiquement pas associés

au projet de mandature. Quant aux commissions, Emmanuelle PLOUGOULM fait remarquer qu'il n'existe ni commission finances, ni commission urbanisme, ni commission pour le projet petite enfance.

- Jean RUMEAU fait remarquer qu'il existe. Il n'intervient pas souvent en séance, mais il écoute et prend des notes.

- Madame le Maire assure qu'elle donne la parole à quiconque la demande. S'agissant du budget, elle explique que l'exercice d'élaboration budgétaire a duré 6 mois. Elle tient à remercier vivement Karine FAUCONNET pour son investissement, sachant que rien n'était naturel cette année. Comme elle le clame chaque année, « *tout est dans le budget, mais le budget ne dit pas tout* ». Les chiffres ne mettent pas en lumière l'ensemble des actions menées en matière de politique familiale, politique sociale et politique environnementale. D'après les interventions, il semble que ces politiques soient partagées par tous. Madame le Maire n'a pas entendu d'opposition de fond sur les grandes orientations proposées. La commune suit donc le bon cap. Derrière les grands projets se cachent d'autres projets tout aussi importants, mais moins visibles ou non chiffrables : par exemple, la mise en place du fonctionnement du pôle petite enfance, la création d'un budget participatif ou le changement des sièges du cinéma.

- Karine FAUCONNET se réjouit du consensus sur un certain nombre d'éléments, notamment l'action sociale. S'agissant des investissements, les chiffres ne mentent pas : 12 M€ réalisés en 2022 et 14 M€ prévus en 2023. Les travaux suite à l'épisode de grêle — qui sont estimés à 1 M€ — sont intégrés dans la ligne « entretien du patrimoine » : 1,86 M€ provisionnés en 2023, contre 0,51 M€ provisionnés en 2022. Les remboursements d'assurance, d'un montant de 0,2 M€, sont inscrits dans la ligne « autres produits de gestion ». Concernant la revalorisation salariale, Karine FAUCONNET fait remarquer que la revalorisation de 3,5 % représente un surcoût de 500 k€ par rapport à 2021. Cela étant, la commune les verse bien volontiers, et elle prévoit même une nouvelle hausse en fin d'année 2023, de l'ordre de 120 k€, afin d'accompagner au mieux les agents.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 28 voix pour, 3 contre (L. Sibrac, F. Bonnot et N. Louey) et 2 abstentions (E. Plougoulm, M. François).

RAPPORTEUR : Jean-Claude MARSAULT

Affaire n° 23-021 : Subventions à l'EPCC Carré-Colonnes – fonctionnement et équipement

Jean-Claude MARSAULT explique que les communes de Blanquefort et de Saint-Médard-en-Jalles partagent une vision commune du développement culturel envers les populations. Ainsi, elles participent chaque année au fonctionnement de l'EPCC Carré-Colonnes. Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement à l'EPCC Carré-Colonnes d'un montant de 488 625 € et signer l'avenant financier à la convention de partenariat ;
- Autoriser le versement d'une subvention d'équipement amortissable à l'EPCC Carré-Colonnes d'un montant de 20 000 €. La subvention d'équipement est destinée au renouvellement du matériel scénique et à la remise à niveau du matériel informatique et téléphonie, ainsi que du mobilier.

- oOo -

Madame le Maire remercie Jean-Claude MARSAULT pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.

RAPPORTEUR : Jean-Claude MARSAULT

Affaire n° 23-022 : Subventions à l'ABCS – fonctionnement et équipement

Jean-Claude MARSAULT explique que l'ABCS a pour mission de travailler avec l'ensemble des structures associatives et la collectivité. Pour l'année 2023, Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 490 000 € ;
- Autoriser le versement d'une subvention d'équipement amortissable d'un montant de 30 000 €, à destination du pôle jeunesse et du château de Fongravey (rénovation de la restauration et des équipements d'aménagement) ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant financier.

- oOo -

Madame le Maire remercie Jean-Claude MARSAULT pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole. Madame le Maire souligne que c'est la première fois que la commune accorde une subvention à l'ABCS.

Pour rappel, les élus adhérent à l'association qui sollicite une subvention ne prennent pas part au vote. Il en est de même si un membre de la famille de l'élu est adhérent de l'association. Ainsi, tout conflit d'intérêts est écarté.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 30 voix pour et 3 ne prennent pas part au vote (B. Faréniaux, S. Césard-Brunet et N. Louey).

RAPPORTEUR : Madame le Maire

Affaire n° 23-023 : Subventions à la Mission Locale Technowest – fonctionnement et équipement

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 33 410 € ;
- Autoriser le versement d'une subvention d'équipement d'un montant de 10 000 €, dans le cadre de l'ouverture du pôle jeunesse.
-

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 ne prend pas part au vote (J-C. Marsault).

RAPPORTEUR : Karine FAUCONNET

Affaire n° 23-024 : Subvention à Bordeaux Technowest

Karine FAUCONNET demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention de 30 000 € à Bordeaux Technowest.

- oOo -

Madame le Maire remercie Karine FAUCONNET pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 2 ne prennent pas part au vote (S. Lacaussade et L. Gatineau).

RAPPORTEUR : Karine FAUCONNET

Affaire n° 23-025 : Subventions aux associations et établissements publics supérieures à 23 000 €

Karine FAUCONNET demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir autoriser les versements ci-dessous :

C.O.S.P.M. :	87 239 €
Crèche Les Poussins :	87 000 €
Crèche Suce Pouce :	143 000 €
C.C.A.S. :	983 000 €
ESB Football :	54 000 €

- oOo -

Madame le Maire remercie Karine FAUCONNET pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour

RAPPORTEUR : Philippe GALLES

Affaire n° 23-026 : Subventions aux associations - fonctionnement et projets spécifiques

Philippe GALLES rappelle que la ville soutient ses associations par la mise à disposition de locaux, de personnel ou de matériel. Ce soutien s'accompagne, pour certaines d'entre elles, d'une subvention permettant d'assurer leur fonctionnement courant.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir attribuer, pour l'exercice 2023, les subventions de fonctionnement suivantes :

ASSOCIATIONS	Fonctionnement	Spécifique
ABDS	500,00 €	
Accord Poly sons	285,00 €	
<u>Adav 33</u>	1 000,00 €	
Anciens combattants et prisonniers de guerre	143,00 €	
APPUI	333,00 €	
AS Collège <u>Dupaty</u>	330,00 €	
Asphyxie	1 900,00 €	1 000,00 €
Atout 21 tarot club	285,00 €	
CEBA	500,00 €	
Cercle d'Escrime	2 250,00 €	
Comité des fêtes et de bienfaisance	2 000,00 €	
Contes et Châteaux	200,00 €	
ESB <u>Budo</u>	5 700,00 €	
ESB Canoë Kayak	3 300,00 €	
ESB Cyclotourisme	620,00 €	
ESB Handisport	3 800,00 €	1 000,00 €
ESB <u>Indian's arc</u>	7 600,00 €	5 000,00 €
ESB Natation Préscolaire	1 500,00 €	
ESB Plongée Passion	750,00 €	
ESB Randonneurs Le mille-pattes	290,00 €	
ESB Tennis	10 400,00 €	
ESB Volley	5 000,00 €	
ESBB Rugby	10 930,00 €	
FCPE <u>Caychac</u>	143,00 €	
Groupe d'archéologie et d'histoire	3 800,00 €	
La Villanelle	2 500,00 €	
Prado	3 200,00 €	
RIG	2 850,00 €	
<u>Sharira</u>	285,00 €	
Société Artistique de Blanquefort	1 000,00 €	
Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire 392e section	143,00 €	
Union Nationale des Combattants d'Afrique du Nord	760,00 €	
<u>Yasvin Kham</u>	1 900,00 €	

- oOo -

Madame le Maire remercie Philippe GALLES pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour

RAPPORTEUR : Philippe GALLES

Affaire n° 23-027 : Subvention de fonctionnement à l'association Tabadoul Blanquefort Timimoun

Philippe GALLES propose d'accorder à l'association Tabadoul Blanquefort Timimoun une subvention de 285 €.

- oOo -

Madame le Maire remercie Philippe GALLES pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 ne prend pas part au vote (P. Laborde).

RAPPORTEUR : Patrick DURAND

Affaire n° 23-028 : Subvention de fonctionnement à l'association Éclaireuses et éclaireurs de France

Patrick DURAND propose d'accorder à l'association Éclaireuses et éclaireurs de France une subvention de fonctionnement de 2 000 € au titre de l'année 2023. Cette association représente une belle école de la vie. Elle apprend notamment à ses adhérents à faire des économies. Il est d'ailleurs à souligner que la demande de subvention est en diminution de 22 % par rapport à l'an passé.

- oOo -

Madame le Maire remercie Patrick DURAND pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 ne prend pas part au vote (P. Galles).

RAPPORTEUR : Philippe GALLES

Affaire n° 23-029 : Subvention de fonctionnement à l'association ESB handball

Philippe GALLES demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir attribuer, pour l'exercice 2023, une subvention de fonctionnement de 17 000 € à l'association ESB handball et à autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat.

- oOo -

Madame le Maire remercie Philippe GALLES pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 29 voix pour et 4 ne prennent pas part au vote (L. Gatineau, F. Dubois, J. Giraud et S. Césard-Brunet).

RAPPORTEUR : Philippe GALLES

Affaire n° 23-030 : Subvention de fonctionnement à l'association ESB basketball

Philippe GALLES demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir attribuer, pour l'exercice 2023, une subvention de fonctionnement de 13 000 € à l'association ESB basketball et à autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat.

- oOo -

Madame le Maire remercie Philippe GALLES pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 30 voix pour, 2 ne prennent pas part au vote (A. Lamothe et S. Foucher) et 1 absent (P. Laborde).

RAPPORTEUR : Philippe GALLES

Affaire n° 23-031 : Subvention de fonctionnement à l'association ESB gymnastique sportive

Philippe GALLES demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir attribuer, pour l'exercice 2023, une subvention de fonctionnement de 8 500 € à l'association ESB gymnastique sportive et autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat.

- oOo -

Madame le Maire remercie Philippe GALLES pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 30 voix pour, 2 ne prennent pas part au vote (F. Dubois et J. Giraud) et 1 absent (P. Laborde).

RAPPORTEUR : Philippe GALLES

Affaire n° 23-032 : Subvention de fonctionnement à l'association ESB badminton

Philippe GALLES demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir attribuer, pour l'exercice 2023, une subvention de fonctionnement de 5 700 € à l'association ESB badminton et autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat.

- oOo -

Madame le Maire remercie Philippe GALLES pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 30 voix pour, 2 ne prennent pas part au vote (F. Dubois et J. Giraud) et 1 absent (P. Laborde).

RAPPORTEUR : Philippe GALLES

Affaire n° 23-033 : Subvention de fonctionnement à l'association ESB oxygène

Philippe GALLES demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir attribuer, pour l'exercice 2023, une subvention de fonctionnement de 4 800 € à l'association ESB oxygène.

- oOo -

Madame le Maire remercie Philippe GALLES pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour, 1 ne prend pas part au vote (S. Foucher) et 1 absent (P. Laborde).

RAPPORTEUR : Philippe GALLES

Affaire n° 23-034 : Subvention de fonctionnement à l'association ESB gymnastique volontaire

Philippe GALLES demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir attribuer, pour l'exercice 2023, une subvention de fonctionnement de 500 € à l'association ESB gymnastique volontaire.

- oOo -

Madame le Maire remercie Philippe GALLES pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 29 voix pour, 3 ne prennent pas part au vote (S. Lacaussade, L. Gatineau et P. Navarro) et 1 absent (P. Laborde).

RAPPORTEUR : Philippe GALLES

Affaire n° 23-035 : Subvention de fonctionnement à l'association ESB natation triathlon

Philippe GALLES demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir attribuer, pour l'exercice 2023, une subvention de fonctionnement de 7 000 € à l'association ESB natation triathlon et autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat.

- oOo -

Madame le Maire remercie Philippe GALLES pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour, 1 ne prend pas part au vote (A. Noriega) et 1 absent (P. Laborde).

RAPPORTEUR : Philippe GALLES

Affaire n° 23-036 : Subvention de fonctionnement à l'association de Chasse Communale Agréée

Philippe GALLES demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir attribuer, pour l'exercice 2023, une subvention de fonctionnement de 5 000 € à l'association de Chasse Communale Agréée.

- oOo -

Madame le Maire remercie Philippe GALLES pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 30 voix pour, 2 ne prennent pas part au vote (P. Durand et M. Reynaud) et 1 absent (P. Laborde).

RAPPORTEUR : Philippe GALLES

Affaire n° 23-037 : Subvention de fonctionnement à l'association Théâtre expression

Philippe GALLES demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir attribuer, pour l'exercice 2023, une subvention de fonctionnement de 2 280 € à l'association Théâtre expression.

- oOo -

Madame le Maire remercie Philippe GALLES pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour, 2 ne prennent pas part au vote (D. Saïtta et S. Foucher).

RAPPORTEUR : Philippe GALLES

Affaire n° 23-038 : Subventions de fonctionnement et projet spécifique à l'association Amicale Laïque de Blanquefort

Philippe GALLES demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir attribuer, pour l'exercice 2023, une subvention de fonctionnement de 2 000 € et une subvention pour projet spécifique de 300 € à l'association Amicale Laïque de Blanquefort.

- oOo -

Madame le Maire remercie Philippe GALLES pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour, 1 ne prend pas part au vote (M. Saubion).

RAPPORTEUR : Jean-Claude MARSAULT

Affaire n° 23-039 : Subvention de fonctionnement à l'Association des Cinémas de Proximité de la Gironde

Jean-Claude MARSAULT demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir attribuer, pour l'exercice 2023, une subvention de fonctionnement de 2 256 € à l'association des Cinémas de Proximité de la Gironde qui réunit 30 cinémas indépendants, dont le Carré-Colonnes.

- oOo -

Madame le Maire remercie Jean-Claude MARSAULT pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour, 2 ne prennent pas part au vote (F. Dubois et J. Giraud).

RAPPORTEUR : Jean-Claude MARSAULT

Affaire n° 23-040 : Adoption de la charte documentaire de la médiathèque

Jean-Claude MARSAULT explique que les grands principes qui régissent les bibliothèques ont été définis dans la loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021. L'article 7 stipule que les médiathèques doivent présenter les orientations générales de leur politique documentaire devant l'organe délibérant, sous forme d'une charte.

La charte documentaire de la médiathèque Assia Djebar vise à présenter ses orientations et ses priorités. Il convient de noter l'attention particulière portée à la place du numérique, la valorisation des collections comme outil de médiation, le développement plus significatif des collections jeunesse.

- oOo -

Madame le Maire remercie Jean-Claude MARSAULT pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour

RAPPORTEUR : Madame le Maire

Affaire n° 23-041 : Convention relative au Fonds Local d'Aide aux Jeunes

Madame le Maire propose de verser une subvention de 3 539 € au Fonds Local d'Aide aux Jeunes, sachant que la Mission locale accueille cette année environ 350 jeunes.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour, 1 ne prend pas part au vote (J-C. Marsault).

RAPPORTEUR : Bruno FARENIAUX

Affaire n° 23-042 : Convention de partenariat pour la mise en œuvre de chantiers éducatifs Subvention de fonctionnement à l'Association des Cinémas de Proximité de la Gironde

Bruno FARENIAUX explique qu'il s'agit d'une convention entre la Ville de Blanquefort, Bordeaux Métropole et l'association Stade Bordelais visant à mettre en œuvre des chantiers éducatifs à destination d'une trentaine de jeunes. Ces derniers participeront à des chantiers de maintenance des espaces verts. L'encadrement sera assuré par un éducateur de Prépas Sports et un responsable de l'unité Espaces Verts ST7 Bordeaux Métropole.

- oOo -

Madame le Maire remercie Bruno FARENIAUX pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.

RAPPORTEUR : Karine FAUCONNET

Affaire n° 23-043 : Constitution d'un groupement de commandes pour le marché d'assurances Ville - CCAS

Karine FAUCONNET explique que plusieurs marchés d'assurance de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Blanquefort arrivent à échéance le 31 décembre 2023. Dans un souci de cohérence et de simplification de la gestion de la procédure de consultation et des contrats, il est proposé de constituer un groupement de commandes entre la Ville et le CCAS de Blanquefort. Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

- oOo -

Madame le Maire remercie Karine FAUCONNET pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.

RAPPORTEUR : Karine FAUCONNET

Affaire n° 23-044 : Actualisation du régime indemnitaire

Karine FAUCONNET rappelle que les auxiliaires de puériculture sont passées du cadre d'emplois de C en B. Il est donc nécessaire d'actualiser les plafonds pour l'indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE). Le plafond annuel est ramené à 10 230 € pour les responsables de secteur et à 9 100 € pour un agent sans encadrement.

- oOo -

Madame le Maire remercie Karine FAUCONNET pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.

Considérant que l'ordre du jour et les questions orales sont épuisés, Madame le Maire lève la séance à 21h05.

Pour information : Décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.